

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



COBAN ^{IBA}

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

**Sur la situation en matière de
développement durable**

SOMMAIRE

3

1- La COBAN : une collectivité exemplaire et responsable au quotidien

A. Des services de collecte et de recyclage de plus en plus performants

-La collecte en porte-à-porte

5

-Les 8 déchèteries pour particuliers

-Les Centres de Transfert

-Les services dédiés aux professionnels

6

B. Encourager les comportements Éco-responsables au quotidien

-Une politique de communication ciblée

-Mieux comprendre l'importance du geste de tri au quotidien

7

-L'incitation au co-voiturage; 12 aires aménagées

13

-Le vélo alternative au «tout voiture»

15

B. Des offres élargies de transport en commun

-Le transport à la demande

-Le transport des lycéens internes

16

-Le transport des scolaires à la rentrée d'automne 2019

17

C. CAP SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

-Un partenariat renouvelé avec le CREAQ en 2019

-ÉCO'BAN, plateforme de rénovation énergétique

18

-Encourager la circulation des véhicules électriques
Le PCAET approuvé en décembre 2018

-Encourager la circulation des véhicules électriques

19

CONCLUSION

20

-Les écoles et collèges à l'honneur

8

-Encourager le compostage individuel

9

C. Le développement durable en gestion interne de notre collectivité

-La dématérialisation de documents généralisée

-Le développement durable : un critère de choix pour les marchés publics

-De nouveaux véhicules de service à énergie électrique

10

2- Les actions récentes en matière de développement durable

A. Initier de nouveaux modes de déplacements

-Lancement de 2 schémas de déplacement

11

-Les 2 Pôles d'Échanges Intermodaux (P.E.I.)

12

INTRODUCTION

LE CADRE REGLEMENTAIRE

La COBAN, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, collectivité de plus de 50 000 habitants, doit, en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement », dite Loi Grenelle 2, établir un **rapport annuel sur sa situation et ses actions en matière de développement durable**.

Cette notion de **développement durable**, définie dans le rapport Brundtland en 1987, est à l'origine de l'engagement de notre pays, en ces termes : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Aussi, selon cette définition du rapport Brundtland et les dispositions de la loi Grenelle 2, nous avons dressé un bilan des actions conduites, des orientations, des programmes et des politiques publiques mis en œuvre par la COBAN, en 2017, sur son territoire tout au long de cette année civile. Ces nombreuses actions répondent aux 5 finalités, ci-après, du développement durable mentionnées à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement :

- **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,**
- **Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE PRIORITÉ POUR LA COBAN

Adopté en 2015 selon **5 axes** et **55 actions**, le **Projet de Territoire de la COBAN** propose de nombreuses actions à engager jusqu'en 2025 en matière de Développement Durable.

Ces actions sont développées notamment dans les 3 derniers axes :

- **Axe 3** : un territoire de mobilité pour que les déplacements de demain soient facilités et respectueux du cadre de vie et du climat,
- **Axe 4** : un territoire de défi parce que le territoire doit relever l'enjeu de la transition énergétique,
- **Axe 5** : un territoire responsable de son environnement parce que tous les acteurs ont conscience de vivre dans des paysages remarquables mais fragiles.

LA COBAN EN QUELQUES CHIFFRES

65 369 habitants (INSEE 2017) répartis sur les 8 communes du territoire.

Environ **42 000** foyers collectés en porte-à-porte, dont **38 500** maisons individuelles

8 déchèteries pour particuliers,
1 déchèterie pour professionnels.
2 Centres de Transfert

510 composteurs distribués aux particuliers :
4355 foyers équipés
soit 15% des maisons individuelles

12 aires de covoiturage

21 Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques

2 Pôles d'Échanges Intermodaux
542 stationnements gratuits au total
Des espaces dédiés aux déplacements doux : garage à vélos, parvis piétons

Des secteurs réservés aux transports en commun

1.

Nous aborderons, dans une première partie, selon les compétences actuelles de notre intercommunalité, nos actions quotidiennes en matière de développement durable, notamment en termes de politique de réduction des déchets.

2.

Puis, dans une deuxième partie, nous évoquerons les initiatives récentes et durables confirmant notre volonté d'agir pour le développement durable et ainsi protéger notre cadre de vie et notre environnement pour les générations futures.

La COBAN : UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE AU QUOTIDIEN

A. DES SERVICES DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

	2017	2018	2019	variation 2018/2019
Population	62 933	64 928	65 402	+0,7%
Tonnage total de déchets collectés PAP et AV	32 646	33 593	33 773	+0,5%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets collectés en PAP et	519	517	516	-0,2%
Nombres de visites en déchèteries	453 893	464 267	467 011	0,6%
Tonnage total des déchets apportés en déchèteries	36 799	37 596	38 469	+2,3%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets apportés en déchèteries	585	579	588	+1,6%
Tonnage total des déchets ménagers & assimilés	69 445	71 189	72 242	-1,5%
Ratio (kg/an/hbt) des déchets ménagers & assimilés	1 103	1 096	1 105	+0,8%
Tonnage total des déchets pris en charge	76 324	78 117	79 385	+1,6%
Indice de réduction des déchets (base 100 en 2010)	119	122		

Les collectes en porte à porte

La volonté de protéger un environnement unique, et notamment un cadre de vie privilégié compris entre les espaces remarquables du Bassin d'Arcachon, du Delta de la Leyre et du massif forestier landais, reste la préoccupation majeure qui préside aux modalités de gestion des déchets.

Suivant cet objectif, la COBAN a confié, en janvier 2016, à un nouveau prestataire, SUEZ Environnement, la collecte des déchets en porte-à-porte des 8 communes de notre territoire, bénéficiant ainsi d'une triple certification :

ISO 9001 pour la qualité de service,
ISO 14001 pour le respect de l'environnement,
OHSAS 18001, norme relative à la santé et la sécurité au travail.

- **4 flux** sont ainsi assurés régulièrement en porte-à-porte :
les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables, le verre et les déchets verts.

Ce service représente un réel défi au quotidien puisqu'en 2019, notre vaste territoire de 601 km² recense **39 secteurs de collecte distincts.**

Les 8 déchèteries pour particuliers

464 011
passages

38 469
tonnes de
déchets

En complément de ces 4 flux de collectes en porte-à-porte, les particuliers ont un accès réservé à 8 déchèteries intercommunales situées sur chacune des 8 communes du territoire de la COBAN.

Outre les dépôts classiques (tout-venant, gravats, déchets verts, cartons, ferrailles), il est possible de venir y déposer des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), des déchets spéciaux (huiles de friture, de vidange, contenants de peinture, solvants...), des piles...

Le bois est, quant à lui, stocké isolément afin d'optimiser sa valorisation en matériaux recyclables, dont le taux atteint d'ores et déjà les objectifs fixés à terme par le « Grenelle de l'Environnement ».

Ouvertes 7 jours sur 7, nos 8 déchèteries ont recensé, en 2019, 467 011 passages, et traité environ 38 469 tonnes de déchets.

Les Bennes Éco-Mobilier

Depuis 2017 les 8 déchèteries de notre territoire sont toutes équipées de bennes Éco-Mobilier. Il s'agit de proposer aux usagers des déchèteries intercommunales un service de recyclage de leurs meubles usagés.

Les centres de transfert

La création de 2 Centres de Transfert (l'un à Mios, au sud du territoire, et l'autre à Lège-Cap Ferret, au nord) permet de compenser, en termes de coûts financiers et environnementaux, l'éloignement du site de traitement des ordures ménagères, l'usine ASTRIA à Bègles.

En 2017, des travaux d'agrandissement du Centre de Transfert de Lège-Cap Ferret ont été entrepris en vue de le redimensionner pour permettre les stockages de déchets provenant des communes de Lège-Cap Ferret, Arès et Andernos-les-Bains.

L'essentiel des travaux portait sur la création d'une 4e trémie ainsi que sur la couverture de toutes les zones de stationnement des camions.

En 2019, ce centre de transfert agrandi a démontré à nouveau sa pertinence et permet désormais d'assurer un stockage adapté des déchets y compris en saison estivale.

Les services dédiés aux professionnels

Les professionnels, quant à eux, ont à leur disposition, 2 services spécifiques de collecte de déchets.

Une **déchèterie**, sise à Lège-Cap Ferret, leur est réservée, leur permettant d'évacuer leurs déchets.

Ils ont par ailleurs accès à un service de collecte adapté moyennant le versement d'une **Redevance Spéciale**. Plus de **600 redevables** ont ainsi été recensés en 2019.

B. ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ECO-RESPONSABLES AU QUOTIDIEN

En ce domaine, la communication institutionnelle porte principalement sur la collecte et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, compétences premières de la COBAN dès son origine en 2003. Elle vise notamment à encourager les comportements éco-citoyens, à travers des actions menées auprès du grand public et des scolaires.

Les manifestations locales

La COBAN participe et s'engage régulièrement dans des manifestations locales. Les Ambassadeurs du tri ont participé à 10 manifestations en lien avec l'environnement et le développement durable, qui se sont déroulées sur le territoire communautaire. Un stand composé de panneaux pédagogiques, un composteur d'exposition et des documents d'information, a permis aux 837 visiteurs de mieux comprendre l'importance du compostage et du geste de tri.

Mieux comprendre l'importance du geste
de tri au quotidien

Objectif zéro déchet au marché forain d'Andernos-les-Bains

La ville d'Andernos-les-Bains, en partenariat avec la COBAN, a pris l'initiative **de réduire la production de déchets** sur le marché forain du vendredi matin.

Cette action permet ainsi de sensibiliser les commerçants non sédentaires, sur un marché qui reste très convoité en toute saison.

La COBAN, par le biais des **Ambassadeurs du Tri**, soutient et accompagne la ville d'Andernos-les-Bains dans cette démarche de développement durable.

STOP à la pub !

L'autocollant «STOP PUB» a été à nouveau distribué dans chaque collectivité de la COBAN en 2019. La maquette personnalisée a été modifiée en 2019 selon le charte graphique en vigueur. 5000 autocollants ont d'ores et déjà été distribués.

S'informer et se responsabiliser

Des publications sont régulièrement distribuées pour inciter nos administrés à agir au quotidien en matière de développement durable.

La COBAN est désormais présente aux **cérémonies d'accueil de nouveaux résidents** organisés par les communes de son territoire.

Contrôles de qualité de tri

Par ailleurs, les Ambassadeurs de tri poursuivent régulièrement des contrôles de qualité auprès des usagers avant le passage des bennes de collecte, afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri et détecter les éventuels dysfonctionnements de toute nature. Ces contrôles donnent lieu à des rappels sur les consignes de tri et permettent d'améliorer la qualité du flux des déchets recyclables. En 2019, 7 suivis ont été menés pour un total de 4226 bacs contrôlés.

Les écoles et collèges à l'honneur

Les ambassadeurs du tri sont également intervenus au sein de 12 écoles primaires, à destination de 1073 élèves de CM1/CM2, 30 enfants d'un centre de loisir.

En prolongement, de ces intervention, 149 élèves de classe élémentaires de tout le territoire communautaire ont assisté à un spectacle ludo-pédagogique, visant à les sensibilisé aux compostages, au cours de la Semaine Européenne de Développement Durable, le 27 mai 2019.

Ils ont par ailleurs sensibilisé au tri 11 enseignants de maternelles...

Les Ambassadeurs du Tri, quant à eux, se sont rendus au collège Jean Cocteau, à Lège-Cap Ferret, pour expliquer aux élèves de 5e les objectifs et enjeux du tri et du recyclage des déchets. Ils sont également intervenus en école élémentaire pour sensibiliser les élèves de cours moyens à la réduction des déchets, grâce à des gestes simples tels que le tri et le recyclage.

1 site internet dédié aux déchets

La COBAN propose 1 site internet dédié au **tri et au recyclage des déchets**. Il vient s'ajouter et compléter les apports du site institutionnel de la COBAN, qui sensibilise déjà nos administrés à des gestes quotidiens eco-responsables.

Proposé par notre prestataire SUEZ, ce site permet à chacun de **déterminer son secteur de collecte**, ainsi que les jours de ramassage des déchets.

Il apporte également des conseils pour **réduire sa production quotidienne de déchets**.

<http://www.mon servicedechets.com>

Encourager le compostage individuel

Le **compostage** consiste en un recyclage des déchets organiques permettant de produire naturellement un fertilisant le **compost**.

Les statistiques de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME), démontrent que près de **30 % du volume des déchets ménagers peuvent être compostés**.

Ce geste possède alors un double avantage : limiter la quantité de déchets produits tout en disposant d'un engrais naturel gratuit.

La promotion du compostage sur notre territoire, où les maisons individuelles sont largement majoritaires, participe à un objectif global de prévention de la production de déchets.

Elle vise à obtenir des usagers qu'ils compostent leurs déchets fermentescibles (épluchures de fruits et légumes, filtres à café, coquilles d'œufs...) plutôt que de les déposer dans leur conteneur à ordures ménagères.

La COBAN met à disposition, sur son site internet, un Guide Pratique du Compostage.

La COBAN a poursuivi son opération de distribution de composteurs individuels, afin de promouvoir la réduction des déchets à la source par le détournement d'une partie de la fraction fermentescible des déchets. Cette opération a conduit à distribuer 510 composteurs en 2019, contre une participation de 15€ par composteur représentant 25% du prix d'achat par la collectivité. Au 31 décembre 2019, ce sont 4355 foyers qui sont désormais équipés sur le territoire de la COBAN soit 15% des maisons individuelles. L'adhésion progressive de la population évitera de collecter, transporter, et incinérer des tonnes de déchets recyclables.

Sur le territoire
de la COBAN en 2019 :

...kg
D'ordures ménagères
produits par personne par
an
Dont ...kg peut être
composté

... distribués depuis 2012 -
...composteurs distribués en
2019 environ ... % de maisons
individuelles équipées

C. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN GESTION INTERNE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

La dématérialisation de documents généralisée

Les agents de la COBAN sont sensibilisés à la gestion raisonnée des ressources et fournitures mises à leur disposition, notamment en consommables papier et autres (impressions limitées, recto-verso, noir et blanc par défaut, papier recyclé...).

La dématérialisation des procédures, déjà instaurée pour les marchés publics, a été étendue à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'Etat, ainsi qu'aux travaux des Commissions, Bureaux et Conseils communautaires.

Les documents compatibles ont été également dématérialisés dès 2014

L'opération vise à réduire la consommation de papier.

Le développement durable : Un critère de choix pour les marchés publics

S'agissant des marchés publics, le critère environnemental est retenu chaque fois que cela est possible pour l'analyse des offres dans le cadre des procédures d'achats publics, en particulier, l'entretien des locaux, qui est dorénavant assuré par une entreprise utilisant des produits éco- labellisés.

De nouveaux véhicules de service à énergie électrique

Le parc automobile des agents de la COBAN est dorénavant doté de 4 véhicules électriques qui disposent, sur le site du Domaine des Colonies, de 2 bornes électriques permettant de recharger ces véhicules.

Par cette initiative, notre collectivité démontre sa volonté de développer l'utilisation de véhicules électriques (voitures, 2 roues à terme...) sur son territoire.

LES ACTIONS RÉCENTES en matière de développement durable

A. INITIER DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENTS

Lancement de 2 schémas de Mobilité

En relation avec les intercommunalités voisines, la COBAN souhaite développer de nouveaux moyens de déplacement. Ces actions sont pensées autour d'un double objectif :

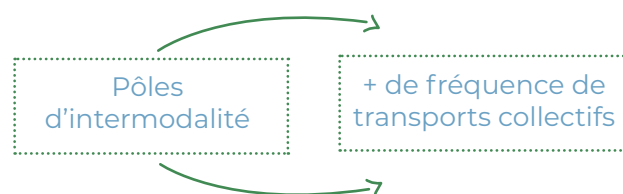
- faciliter la mobilité de tous,
- tout en réduisant la circulation des véhicules individuels.

Dans cette optique, la COBAN a lancé 2 Schémas de Mobilité et de déplacements doux. Il s'agit de mieux analyser les besoins de notre population pour compléter l'offre actuelle.

Les principaux objectifs sont :

- sensibiliser et encourager les déplacements doux, vélos Piétons
- développer des infrastructures et équipements pour ces mêmes déplacements doux, Stationnement deux-roues pistes cyclables Passer d'un linéaire de 169km à 325km
- renforcer l'offre de transports en commun :

Gares ferroviaires - Aires de co-voiturage



Les 2 Pôles d'Échanges Intermodaux (P.E.I)

Pour améliorer les déplacements sur le territoire communautaire et favoriser les liaisons avec les transports collectifs, la COBAN a souhaité s'impliquer dans la réalisation de Pôles d'Échanges Inter-modaux autour des gares ferroviaires de Biganos-Facture et de Marcheprime.

Ces gares drainent, en effet, quotidiennement un grand nombre d'usagers venant du Nord Bassin ou du Val de l'Eyre.

Le principe d'aménagement permet d'organiser le stationnement des voitures, des autres modes de transport, et des déplacements doux (piétons, vélos) pour faciliter l'accès aux principales liaisons ferroviaires en direction de Bordeaux ou de Bayonne.

Les 2 P.E.I. offrent désormais au total 542 places de stationnement gratuites, ainsi que des espaces dédiés aux piétons, aux vélos et aux transports en commun.

A travers ces nouveaux services, il s'agit d'inciter encore davantage à troquer sa voiture individuelle contre des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le P.E.I. de la gare de Biganos

Livré en octobre 2015, le P .E.I. de Biganos offre désormais un nouveau plan de circulation, privilégiant des modes de déplacement doux, ainsi que de nouveaux espaces de stationnement.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la COBAN et financé par des fonds européens, il a été inauguré le 14 juin 2016 en présence du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, et de nombreuses autorités locales et régionales.

348
stationnements
3 secteurs de stationnement
1 espace pour les transports en commun 1 parvis
piétonnier, un cheminement piéton
70 places dans un garage à vélo et
des abris-vélos sécurisés, 1 cheminement vélo

Le P.E.I. de la gare de Marcheprime

Important carrefour de mobilité, à mi-chemin entre le Nord Bassin et la métropole bordelaise, la gare de Marcheprime draine environ de nombreux voyageurs quotidiens.

Il apparaissait donc primordial d'y améliorer les conditions de déplacement, d'organiser le stationnement, et de proposer, à tous les usagers de la gare, un nouveau schéma de mobilité.

C'est dans cette optique d'assurer le maillage intermodal du territoire que des travaux ont été entrepris au mois de décembre 2016.

Ce chantier a été cofinancé par :

- le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour 489 684 € ,
- la COBAN, à hauteur de 487 813 €,
- la Région Nouvelle-Aquitaine pour 349 774 €,
- la Ville de Marcheprime pour 272 729 €.

Le Pôle d'Echanges Intermodal (P.E.I.) de Marcheprime a finalement été livré en **mai 2017**.

Cet ouvrage a également été pensé pour mieux identifier, rationaliser et intégrer les stationnements dans le prolongement du Parc Péreire.

Cette belle réussite est à mettre au crédit du maître d'œuvre Agence MÉTAPHORE de Bordeaux, des entreprises retenues et de notre direction des Services Techniques qui sont intervenus sur ce chantier exemplaire.

194 stationnements,
3 secteurs de stationnement,
1 B.R.V.E. pour 2 emplacements
1 espace pour les transports en commun
1 parvis piétonnier, un cheminement piéton,
des abris-vélos sécurisés,
un cheminement vélo

L'incitation au co-voiturage; 12 aires aménagées

Aucune offre d'aire de stationnements organisée et sécurisée n'était proposée jusqu'en 2012, même si elle connaissait déjà un développement spontané sur le Nord Bassin, aux abords des grands axes (départementales RD 106, RD 3, RD5, autoroutes A63 et A660) ou d'infrastructures (gares ferroviaires...).

C'est dans ce contexte qu'a été expérimentée, dès 2012, la réalisation d'une première aire de co-voiturage à Biganos, à l'est de la voie ferrée.

Cet équipement avait également pour vocation de désengorger les abords de la gare où stationnaient déjà quelques adeptes du co-voiturage.

Cette première aire constituait un site-pilote préfigurant l'aménagement de nouvelles aires réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la COBAN. Les réalisations successives sur les communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios permettent aujourd'hui d'assurer un bon maillage du territoire communautaire.

En 2019 :

12 aires de co-voiturage
sur un programme de 12 aires de
covoiturage

TOTAL : 400 places de stationnement
80 emplacements vélo

8 aires ont été financées entièrement
par la COBAN.

3 ont été cofinancées par le Conseil
départemental de la Gironde et la
COBAN.

1, l'aire de Blagon, a été financée par
le Conseil départemental et la ville de
Lanton.

L'aire de co-voiturage de Carrerot

La petite dernière des aires de co-voiturage de la COBAN a été aménagée à Biganos en 2019. Cette aire proposée à proximité de la gare de Biganos comprend près de 100 aires de stationnements pour voitures.

Sa situation privilégiée lui permet de s'adresser principalement aux personnes se déplaçant d'est en ouest du territoire ou se rendant vers la métropole bordelaise.

Un site internet de co-voiturage

Le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, qui regroupe les 3 intercommunalités que sont la COBAN, la COBAS et la CdC du Val de l'Eyre, a adhéré à la communauté de covoiturage de TransGironde en 2017.

Le Pays dispose ainsi d'une page dédiée sur le site de covoiturage du département 33.

Sont recensés les trajets au départ ou à destination du Pays et notamment du Bassin d'Arcachon.

<http://covoiturage.transgironde.fr/vers/paysbarval>

Ce site internet dédié :

- facilite la mise en relation conducteurs/passagers,
- met à disposition une cartographie pour localiser les aires de covoiturage du Pays et se renseigner sur leur capacité.

Le vélo alternative au «tout voiture»

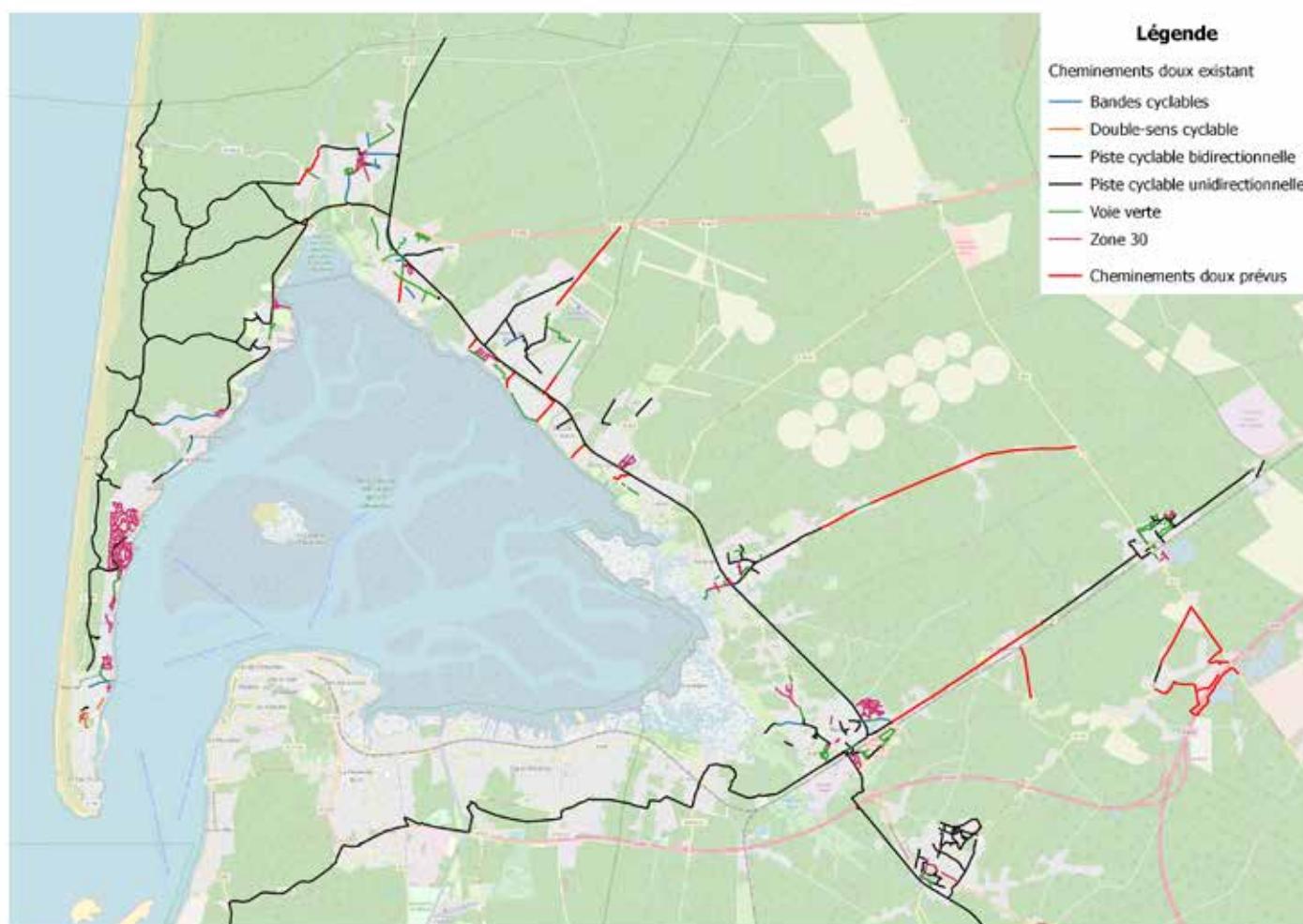
Avec un linéaire cyclable d'environ 178 km actuellement, la COBAN possède de nombreux atouts pour favoriser la pratique des 2 roues non motorisés (vélo, trottinettes...). Ce réseau comprend notamment :

Pistes cyclables : **134,28 km**

Bandes cyclables : **9,95 km**

Voies vertes : **33,36 km**

2019 a permis à nos services de proposer un programme pluriannuel de pistes cyclables à aménager en complément de ce réseau. La piste cyclable reliant la gare de Marcheprime à la Zone Artisanale de Réganeau en est un exemple concret. Inaugurée en septembre 2019, cette piste est l'ébauche d'un tronçon visant à relier les communes de Marcheprime et de Biganos à vélo en toute sécurité le long de l'axe routier emprunté de Bordeaux Arcachon, la RD 1250.



B. DES OFFRES ÉLARGIES DE TRANSPORT EN COMMUN

Des offres complémentaires de transports

Le transport à la demande

En 2019, la COBAN a poursuivi son offre de service de transports collectifs de proximité en proposant le transport à la demande. Instauré dès 2013 en partenariat avec le **Conseil départemental de la Gironde**, ce transport, ouvert à tout public, a pour vocation d'inciter les administrés à **limiter notamment l'usage de leurs automobiles**, réduisant ainsi les émanations de gaz à effet de serre.

Ce service, désormais confié à un prestataire local, **VÉOLIA Transport**, CITRAM, installé au Centre Artisanal d'Andernos-les-Bains, permet de faciliter, par sa proximité, les échanges avec les utilisateurs sur le Nord Bassin.

...inscriptions en 2019
pour
...inscriptions depuis 2013

Le transport des lycéens internes

Pour répondre à une demande des familles des élèves du secondaire domiciliés sur notre territoire suivant une **scolarisation en internat** sur le Sud Bassin, un service de transport des lycéens a été renouvelé lors de la dernière rentrée scolaire.

Durant l'année scolaire 2017-2018, 47 lycéens internes ont utilisé ce transport en commun pour leurs trajets hebdomadaires vers ces établissements du secondaire, en début et fin de semaine, limitant ainsi l'usage de voitures individuelles.

Le challenge de la mobilité

La Semaine Européenne de la Mobilité (S.E.M.) s'est déroulée fin septembre 2019.

Suivant la bonne expérience de sa participation aux 3 éditions précédentes, la COBAN a décidé, à nouveau, de relever le «Challenge de la Mobilité».

Pour cette 4e participation, le principe du Challenge est resté le même pour les agents de notre collectivité : **changer leurs habitudes de déplacement** le temps d'une semaine pour les habitués de la voiture individuelle. L'intention étant de goûter aux autres modes de déplacements, davantage vertueux et, qui sait, de conduire à de **nouvelles pratiques quotidiennes de trajets** domicile/travail.

Du 23 au 27 septembre, de nombreux agents de la COBAN ont relevé ce défi. La météo relativement clémente a permis à la majorité d'entre eux d'enfourcher leur bicyclette, mesurant ainsi les bienfaits de ce mode de déplacement doux.

Conducteurs et passagers se sont par ailleurs entendus tout au long de cette semaine pour pratiquer le co-voiturage. D'autres, enfin, ont profité d'un bon de voyage gratuit offert par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour emprunter le réseau de cars interurbains TransGironde.

S'inscrivant pleinement dans les démarches mobilité que notre collectivité mène par ailleurs, ce Challenge, une nouvelle fois coordonné et organisé par Sylvain DEPREISSAT, Chargé de Projet Mobilité Durable pour le compte du Pays BARVAL, a été l'occasion de faire un focus sur les solutions de mobilité durable.

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la COBAN a ainsi obtenu :

2ème place en nombre total de km parcourus dans la catégorie des établissements de 20 à 99 salariés.

Plus de 1000 km de rapport modal généré

Le transport des scolaires à la rentrée 2019

C. CAP SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un partenariat renouvelé avec le CREAQ en 2019

Initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (l'ADEME) en 2001, les Espaces Info Énergie ont pour vocation de sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Sur notre territoire, ces Espaces Info Énergie sont organisés par le Centre Régional d'Éco- énergétique d'Aquitaine, le CREAQ, et partiellement financés par le Conseil départemental de la Gironde.

Le CREAQ est ainsi intervenu en 2019 sous plusieurs formes :

- Permanences de l'Espace Info Energie sur le territoire de la COBAN,
- Animations de l'Espace Info Energie, Conférences,
- Visites de chantier.

8
permanences par mois

X
conférences publiques

Y
rendez-vous

Z
conseils téléphoniques

Les conseils individualisés et personnalisés du Conseiller Info Énergie du CREAQ apportent des solutions concrètes au projet de logement, pour maîtriser les consommations d'énergie d'une construction nouvelle ou d'une rénovation.

ÉCO'BAN, la plateforme de rénovation énergétique

En complément de ce partenariat privilégié, la COBAN a lancé, en mai 2017, une plateforme de rénovation énergétique, dénommée ÉCO'BAN, animée par le CREAQ et encouragée par l'ADEME.

« Je prends conseil, J'économise »

Cette plateforme de rénovation énergétique a

ÉCO'BAN conseille et accompagne les résidents de notre territoire dans leur projet d'optimisation et de performance énergétique de leur habitat, **ÉCO'BAN** peut apporter une aide technique, administrative et/ou financière, pour faciliter l'engagement de travaux.

En parallèle, des permanences d'information et de sensibilisation sont organisées par la plateforme afin de faire connaître son action auprès des populations mais aussi auprès des professionnels.

ÉCO'BAN souhaite, en effet, renforcer les liens entre les professionnels de la rénovation énergétique afin d'engager des projets toujours plus importants.

Le PCAET approuvé en décembre 2018

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La COBAN a transféré cette compétence au SYBARVAL, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, qui a mené les études et la mise en œuvre d'un PCAET pour le compte des 3 intercommunalités de son territoire.

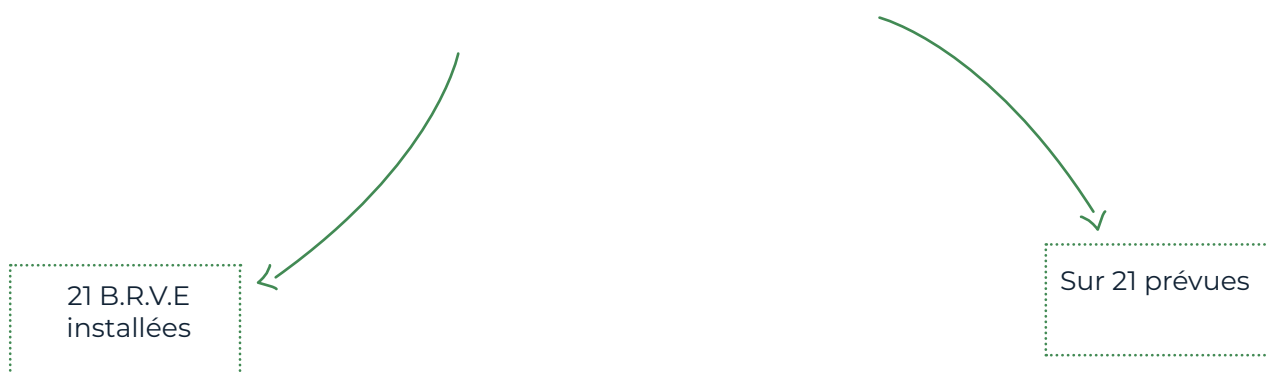
Le PCAET est un document de **planification stratégique et opérationnel**.

Approuvé par l'assemblée délibérante du SYBARVAL le 20 décembre 2018 après une période de concertation de 18 mois, le PCAET a comme objectif principal de diminuer de moitié les consommations d'énergie de notre territoire et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Cet objectif est rappelé dans le programme d'actions adopté, co-construit en partenariat entre élus, institutionnels et acteurs du territoire (Etat, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Gironde, communes, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Chambres consulaires, CAUE, associations...).

Encourager la circulation des véhicules électriques

Dès le mois de mars 2017, la COBAN a mis en place un plan de déploiement de Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (B.R.V.E.) sur tout son territoire, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (le S.D.E.E.G.).



Cette initiative répond à la volonté de promouvoir des actions quotidiennes de développement durable, en développant des modes de déplacement alternatifs. Selon l'étude « Scénarios pour l'électrification », réalisée dans le cadre du projet européen, dans 15 ans, la part des véhicules électrifiés pourrait atteindre jusqu'à 30 % du marché automobile européen.

Depuis l'inauguration de la 1ère B.R.V.E. le 27 mars 2017 à Audenge, les 21 bornes du programme arrêté avec le S.D.E.E.G. ont été déployées sur les 8 communes de notre territoire.

Elles peuvent recharger jusqu'à 2 véhicules par borne.
Elles sont notamment présentes sur les Pôles d'Échanges Intermodaux (aires de covoiturage et gares ferroviaires).

Ce programme représente un investissement de 314 000 €, dont 83 850 € sont financés par la COBAN, le reste des coûts étant à la charge de l'ADEME, du S.D.E.E.G. et de la Région Nouvelle- Aquitaine.

CONCLUSION

Les nombreux services présentés dans ce rapport annuel démontrent combien la COBAN, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, est engagée dans une **politique de développement durable**, compétence originelle de notre intercommunalité. Aussi, selon ses statuts, la COBAN n'a cessé de multiplier les initiatives en ce domaine.

L'année 2019 en est une nouvelle fois un témoignage probant. Cette année civile aura été encore riche en **actions, pérennisées ou nouvelles**, tendant à sensibiliser ses populations sédentaire ou touristique et ses agents.

Au quotidien, la COBAN promeut le développement durable. Elle l'initie en tous lieux, participant ainsi au bien-être de chacune et chacun d'entre nous, résidant ou visiteur d'un territoire à l'environnement et au cadre de vie remarquables, dans des espaces convoités mais cependant préservés des vicissitudes du temps.

